Déclaration liminaire de la FSU au CTA du 17 mars 2020

Monsieur le Recteur, mesdames, messieurs

Contrairement aux déclarations de M. Blanquer jeudi matin, **le Président de la République a annoncé jeudi soir la fermeture de tout le système scolaire du pays**, à compter du lundi 16 mars, et jusqu'à nouvel ordre. Cette décision exceptionnelle a été suivie de promesses de M. Blanquer, sur la continuité pédagogique et la mise en place d'enseignements à distance. Sur le terrain, rien n'a été préparé et la continuité pédagogique n'est pas prête ! Cours à distance, cours vidéo, évaluations, correspondances entre élèves, parents et professeurs…
Tout semble facile pour le ministre qui explique déjà réfléchir à faire évoluer les pratiques pédagogiques en s'appuyant sur cette expérimentation à grande échelle !

Sur Créteil, nous vous remercions de votre communication et de la transmission des informations à nos organisations syndicales suite à l'annonce de la fermeture des établissements. Les questions de nos collègues sont nombreuses et il est important que l'on puisse vous les transmettre.
Néanmoins, sur le terrain les constatations sont très différentes des affirmations de M. Blanquer, parfois mêmes complètement inverses : le tout numérique accentue les inégalités entre les élèves.
Depuis vendredi dernier, les chefs d'établissement, les professeurs - et le rectorat peut-être - découvrent la fracture numérique en Seine Saint Denis notamment : non la majorité des élèves ne possèdent pas d'ordinateur personnel, non leur connexion internet n'est pas forcément correcte et non ils n'ont pas d'imprimante, de logiciel de traitement de texte ou de tableur...
La FSU vous demande de ne pas multiplier les promesses impossibles à tenir. Nous ne pouvons laisser penser que le numérique peut permettre d'acquérir des apprentissages nouveaux et que le matériel informatique est généralisé chez les élèves et les professeurs.

Les enseignants feront de leur mieux, ce sont des professionnels, consciencieux, mais l'enseignement à distance ne remplacera jamais un-e enseignant-e alors n'attendons pas des miracles.

Nous demandons donc de la souplesse, de l'adaptabilité, dans le respect de la réglementation, de nos statuts et de notre liberté pédagogique.
Les enseignant-es sont prêts à s'engager dans la continuité pédagogique mais pas n'importe comment : nous serons particulièrement attentifs aux consignes qui arrivent actuellement aux personnels et à leurs éventuelles implications pour leur santé comme aux nombreuses plateformes privées ou de sites clinquants déconnectés des gestes professionnels qui ne manqueront pas de contacter les collègues ou les établissements.
Depuis vendredi, les situations dans l'académie sont très différentes d'un établissement à un autre. Dans certains établissements, le principal ou le proviseur ont convoqué tous les professeurs en début de semaine pour organiser la "continuité pédago" ou les a obligés à venir au collège les jours à venir sur leur emploi du temps, sans mission ni tâche particulière… Dans d'autres établissements, les proviseurs demandent aux collègues de planifier des rendez-vous virtuels avec les élèves pendant la fermeture des établissements, voire établissent un tableau des "référents" par élève avec obligation de contact 2 fois par semaine, etc.
Bref un renvoi au local qui conduit à autant de dispositifs que d'établissements… Nous vous demandons d'intervenir dans le respect des règles définis dans l'académie et restant attentifs à la santé des salarié-e-s de l'académie de Créteil.

Sur le plan général, depuis le 5 décembre, nous avons assisté à un mouvement social inédit par son ampleur. Les personnels de l'Education Nationale et de la Fonction Publique se sont fortement mobilisé-e-s contre la réforme des retraites par points et attendent toujours une concrétisation des promesses du Ministre quant à la revalorisation de leurs salaires indépendamment du dossier des retraites et pour l'ensemble des personnels.
En jouant le pourrissement et tablant sur l'affaiblissement du mouvement social, le gouvernement a profité du contexte de l'expansion de l'épidémie de coronavirus et utilisé l'article 49.3 de la constitution pour faire passer en force le projet de loi ordinaire sur la réforme des retraites pour le voir suspendre hier soir par le président de la république.
L'opinion publique continue pourtant de soutenir la protestation, malgré la communication officielle, malgré la violente répression des forces de police comme lors de la manifestation féministe du samedi 7 mars. La FSU condamne toutes les violences policières qui ont eu lieu en marge des manifestations et exige l'abandon des poursuites des personnes dans ce contexte.

Réuni-e-s aujourd'hui en CTA postes, nous dénonçons la réforme gouvernementale qui permet de priver les CAP (commissions administratives paritaires) de toute possibilité de vérification et de contrôle des actes de mobilité, des mutations ainsi que sur les questions de disponibilité et détachement.
Le paritarisme est pour la FSU un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en CAP, les élu-e-s de la FSU défendent les droits des personnels et les garanties liées à notre statut d'agents de la fonction publique d'État. Voilà ce que le gouvernement a cherché à faire disparaître : un système dans lequel chaque collègue est certain-e de voir ses droits respectés.
Ce qui se passe à Créteil ces dernières semaines en vue de la phase de mouvement nous fait craindre le pire : documents arrivés très tardivement, parfois oubliés (CPE), absence ou délai de réponse très grand à nos mails, nos demandes de rdv et d'audience. Dans le même sens, nous constatons une fois encore que ce CTA se déroule après l'ouverture du serveur permettant la mobilité des personnels. Nous regrettons que le "dialogue social" se dégrade à ce point dans notre académie.

Depuis la rentrée des congés d'hiver, le ministre de l'Éducation continue d'expliquer dans les médias que tout va bien : les E3C en lycée se passent bien et une consultation, pour le moins décalée des enseignants, a été lancée.
Force est de reconnaître, malgré tout, que le refus des E3C est grand tant chez les parents, les élèves que chez les enseignant-es. Lors des nombreux blocages des établissements de Créteil, les directions d'établissements, poussée par le rectorat, ont utilisé tous les moyens possibles pour tenter de briser les élèves participant à ces actions.
Nous dénonçons les menaces de zéro, de conseils de disciplines, de sanctions, les pressions, exercées sur les lycéen-ne-s parfois placé-e-s en garde à vue. La situation des établissements où les E3C n'ont pas eu lieu reste incertaine : le rectorat a fait venir des huissiers pour constater les blocages et a annoncé que certaines épreuves seraient délocalisées, mais les collègues comme les élèves et les familles restent dans le flou pour l'instant et rien ne dit que ces épreuves pourront se dérouler.

La rentrée 2020 se prépare dans les plus mauvaises conditions : les moyens prévus pour la prochaine rentrée ne permettront aucune amélioration des conditions de travail. Alors que l'académie accueillera 1100 élèves supplémentaires, aucun poste supplémentaire n'est prévu, laissant présager des effectifs plus lourds dans les classes. Ces conditions de travail s'ajoutent à celles entraînées par les réformes dans les lycées généraux et technologiques comme dans l'enseignement professionnel qui alourdissent la charge de travail des personnels, pénalisent les élèves les plus fragiles et posent de nombreux problèmes de métier.

Pour la FSU comme pour beaucoup de professionnels de l'Éducation, seule une baisse significative des effectifs par classe peut permettre de faire réussir les élèves des territoires défavorisés. Le CNESCO (rapport octobre 2018) juge que l'échec des politiques d'éducation prioritaire depuis plusieurs dizaines d'années vient de ce manque d'ambition dans la baisse des effectifs. Les élèves des écoles, collèges et lycées en zone d'éducation prioritaire de notre académie ont droit à une éducation de qualité c'est une question d'égalité !

1er degré :
La FSU souhaite attirer l'attention sur les grandes absentes de ce CTA à savoir les AESH et les AVS pourtant essentielles dans notre système scolaire. Pourtant des AVS en PEC ou CUI qui demandent la transformation de leur contrat en AESH n'obtiennent aucune réponse de la part de l'administration. Actuellement, plus de 130 collègues sont concernées. Leur demande a pourtant été faite en temps et en heure.
Concrètement, nous avons d'un côté des personnels au chômage, car ayant terminé leur contrat CUI ou PEC. De l'autre côté, des élèves dont la notification MDPH n'est pas ou plus respectée. A ces situations, s'ajoutent des élèves pour lesquels les familles et les enseignant-es attendent une notification MDPH et qui donc auront également besoin de personnel d'accompagnement.
La FSU exige que tou-te-s les contractuel-les exerçant actuellement dans les écoles et les établissements soient ré-employé-e-s sur des contrats de droit public. Aucun-e ne doit rester sans solution. La FSU exige le recrutement de personnel AESH en nombre suffisant pour répondre aux besoins des élèves accueillis.

Infirmier.es :
Pour ce CTA consacré à la répartition des postes relatifs au personnel infirmier, la FSU tient à réitérer sa vive critique de la politique de redéploiement menée à marche forcée par l'administration sans qu'il ne soit pris en compte les critiques, les aspirations ou les revendications des personnels infirmiers portés par leur représentants syndicaux.
La FSU a déjà exprimé son profond désaccord avec cette politique de "saupoudrage" qui ignore les besoins en santé des élèves et qui se traduit par de nouvelles dégradations des conditions de travail. La FSU dénonce les mesures de décentralisation des personnels de santé scolaire qui pourraient figurer dans le projet de la Loi "3D" et qui serait contraire à l'objectif ambitieux de l'École : la réussite scolaire de tous les élèves.

Assistant.es social.es :
Pour la rentrée 2020 et pour la quatrième année consécutive, le ministère de l'EN ne crée aucun poste d'assistant-e de service social sur tout le territoire. Pour l'académie de Créteil, cela signifie plus de 5000 élèves supplémentaires en quatre ans, plusieurs ouvertures d'établissements du secondaire, et cela sans aucune création de postes !
Les établissements en réseau, c'est à dire les établissements où aucun-e assistant-e de service social n'assure une permanence et bien entendu aucun travail de protection de l'enfance et encore moins de prévention ne peut être effectué, augmentent donc dans l'académie, à la limite de ce qui paraît possible selon les IPS, référence pour l'implantation de ces postes. Cela signifie qu'un grand nombre d'élèves, d'équipes éducatives, de parents d'élèves n'ont plus accès à un service social et restent seuls face à des violences et une détresse grandissante.
Nous dénonçons l'abandon au plan social de notre académie par le ministère. Dans de telles conditions, toute répartition des postes ne peut répondre aux besoins.
Nous ne pouvons cautionner de découvrir des lycées de plus de 1300 élèves, de coupler des établissements sur deux communes éloignées, deux districts distincts, de coupler deux établissements en REP...

Par ailleurs, la FSU réitère, comme chaque année depuis trois ans, sa demande d'intégrer dans le second degré les postes affectés au primaire, afin de répondre aux besoins et mieux couvrir les établissements secondaires de l'académie.
La FSU confirme la nécessité d'un véritable service social en primaire, avec une couverture égalitaire sur toute l'académie par une création massive de postes.

Enfin, pour l'EPS, concernant la "continuité pédagogique", nous avons bien reçu le projet de l'inspection et avons bien entendu le président de la république hier soir.
L'enjeu pour nous que les élèves puissent, durant cette période, construire ou reconstruire des habitudes de pratique dans un cadre malgré tout très contraint. Nous souhaitons aussi poser la question de l'ouverture culturelle et suivrons avec attention les propositions faites aux élèves par nos collègues. Reste que la question du suivi des élèves est une vaste inconnue. L'individualisation et la vision locale ne peut là encore s'appliquer de manière absolue.

Pour ce qui est de la préparation de rentrée, la perte horaire en LP de 0h30 touche trop souvent une population d'élève déjà éloignée de la pratique sportive. Et la mise en oeuvre pose un gros problème : les 2H30 par semaine se trop transforment souvent en 2H, ce qui représente au final perte d'1H de pratique hebdomadaire. Loin de préconisation partagée par les organismes de santé et loin de ce qu'il paraît souhaitable quand on veut former une nation de sportif.ves.

Concernant les postes, le besoin de créations de poste partout (en collège, LGT, LP) où il y a des BMP supérieurs à 17H (hors heures d'option ou projets) et surtout quand ils sont combinés avec des HSA impossibles à refuser, est à souligner comme dans toutes les disciplines d'enseignement.
Comment continuer d'affirmer que l'éducation est une priorité nationale et que l'objectif du moment est qu'aucun élève ne soit « laisser sur le bord du chemin » alors que la réalité budgétaire n'est pas à la hauteur ?

Enfin si l'on sort légèrement de l'ordre du jour, un des sujets nous préoccupent particulièrement est le sport scolaire. Le Conseil Régional UNSS ne s'est pas encore réuni suite aux conseils départementaux de janvier. Le SNEP-FSU a déjà alerté sur la baisse de 25% des subventions du Conseil Régional. Une baisse plus que conséquente qui risque, alors que va s'ouvrir l'olympiade de Paris 2024 à la rentrée prochaine, d'impliquer une dégradation des conditions de mise en oeuvre des projets de formations ou de rencontres, pourtant reconnus et porteurs auprès de nos élèves et de leurs parents. Cette baisse risque d'avoir un impact d'autant plus important avec la mise en place de la réforme du lycée en terminale l'an prochain.

Je vous remercie de votre attention et espérons que les échanges lors de ce CTA, malgré le cadre particulier qui nous est imposé par cette crise, seront de la plus grande qualité possible.